

Compte-rendu du COPIL élaboration du projet de Contrat Territorial Eau en Loir aval

16/04/2021 en visioconférence

Le 16 avril 2021, le Comité de pilotage du Contrat Territorial Eau du Loir aval s'est réuni en visioconférence.

M. Alain BOURGEOIS, Président de la CLE du SAGE du Loir, débute la réunion à 14h05, et remercie les participants présents.

M. Alain BOURGEOIS rappelle le contexte de cette réunion d'élaboration du COPIL CT Eau, qui est organisée par la CLE du SAGE du Loir, dans l'attente de la désignation d'un coordinateur du CT Eau.

M. Alain BOURGEOIS énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Contexte
2. Rappel sur l'outil Contrat Territorial Eau (Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Région Pays-de-la-Loire)
3. Historique de la démarche CT Eau Loir aval
4. Etat d'avancement et calendrier
5. Coordonnateur du Contrat Territorial Eau
6. Questions diverses

M. Alain Bourgeois propose la réalisation d'un tour de table. Les participants présents sont :

Participants à la réunion (par ordre alphabétique)

Nom	Prénom	Fonction
BANASIAK	Marek	Responsable antenne Sarthe pour le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Pays-de-la-Loire
BARDET	Thierry	Maire de Denezé-sous-le-Lude et membre Syndicat FLAMM
BIZERAY	Jean-Claude	Maire de Saint-Biez en Belin et membre du Syndicat FLAMM
BOISGARD	Laurent	Directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée à l'Etablissement public Loire
BOURGEOIS	Alain	Président de la CLE du SAGE du Loir

BOURGES	Jean-Yves	Vice-Président CC Orée de Bercé-Bélinois, Vice-Président Syndicat FLAMM (Fare Loir Aune Marconne Maulne)
BOUTON	François-Marie	Chargé d'études Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de la Sarthe
CHAPIN	Guillaume	Technicien GEMAPI du groupement d'intercommunalités Loir Lucé Bercé, Vallée de la Braye et de l'Anille, Gesnois Bilurien, Huisne Sarthoise
COURCELAUD	Maud	Agence de l'eau Loire-Bretagne
DÉPEINT	Julien	Chef de projet GEMAPI CC Pays Fléchois et mis à disposition CC Baugeois Vallée
DIEU	Alain	Président Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe
DORLENCOURT	Francis	Sarthe Nature Environnement
GATIEN	Amandine	Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB) 72
GAUTRAIS	William	Responsable services techniques CC Loir Lucé Bercé
JAOUEN	Marie	Animatrice de la CLE du SAGE du Loir
LARDUINAT	Thibaut	Chef de service départemental adjoint à l'Office Français de la Biodiversité - Sarthe
LAUNAY	Adrien	Chargé de programme Politiques territoriales de l'eau à la Région des Pays-de-la-Loire
LEVASSEUR	Jean-Michel	Chef du service Eau et rivières domaniales au Département de la Sarthe
LOYAU	Eric	Président du Syndicat FLAMM
MAFFRE	David	Chargé de mission Continuité écologique à l'Etablissement public Loire
MONCHÂTRE	Valérie	Technicienne de rivière Syndicat FLAMM
MOULARD	Camille	Animatrice CIVAM Agriculture Durable Sarthe
ODEAU	Michel	Vice-Président CC Huisne Sarthoise
PETER	Dominique	Maire de Chahaigues, Vice-Président CC Loire Lucé Bercé
ROGER	Agnès	CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
TROUILLARD	Line	Service Eau et Environnement - DDT Sarthe

1. CONTEXTE DU TERRITOIRE DU LOIR AVAL

M. Alain BOURGEOIS donne la parole à Mme Marie JAOUEN, animatrice de la CLE du SAGE du Loir, pour la présentation du point 1.

Mme Marie JAOUEN rappelle le contexte du territoire. Le secteur Loir aval (2 200 km²) se situe au sein du bassin versant du Loir (7 160 km²), qui est concerné par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Loir.

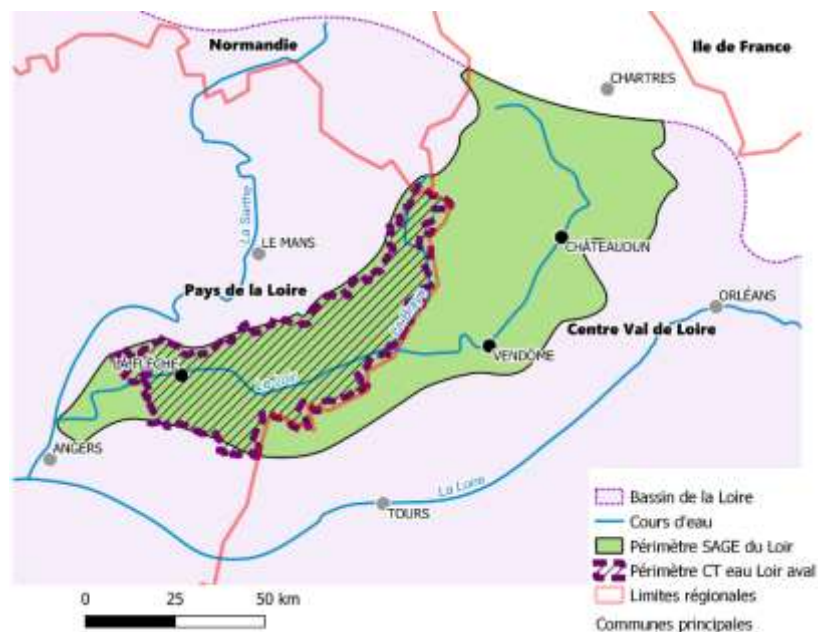


Fig 1. Localisation du projet de périmètre du CT Eau Loir aval au sein du bassin versant du Loir

La Commission Locale de l'Eau du SAGE du Loir, composée de 79 membres et présidée par M. Alain BOURGEOIS, a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre le SAGE. Sa structure porteuse est l'Établissement public Loire.

En l'absence temporaire de coordonnateur désigné pour conduire la démarche d'élaboration du CT Loir aval, ces missions sont assurées par l'animatrice du SAGE du Loir sur une partie de son temps de travail.

2. PRESENTATION DE L'OUTIL CONTRAT TERRITORIAL EAU PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE ET LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE

Mme Maud COURCELAUD, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et **M. Adrien LAUNAY**, de la Région Pays-de-la-Loire, présentent le Contrat Territorial Eau.

Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) est un outil financier commun de la Région Pays-de-la-Loire et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui vient en remplacement des anciens Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV - Région) et Contrat Territorial (CT - Agence de l'Eau).

3. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CT EAU LOIR AVAL

Mme Marie JAOUEN rappelle l'historique de la démarche depuis 2018.

Elle présente ensuite en détail la proposition d'évolution du projet de périmètre du contrat.

Périmètre

Mme Maud COURCELAUD (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) rappelle qu'initialement, le projet devait comporter un secteur en Région Centre-Val de Loire pour ne pas couper les rivières. Cependant, les maîtres d'ouvrage GEMA dans cette région (CC Touraine Ouest Val de Loire et CC Gâtine et Choissilles – Pays de Racan) ont un calendrier décalé, et ne sont plus synchronisés avec le calendrier du projet de CT Eau Loir aval. L'objectif est d'être dans la simplification et l'opérationnalité. Ainsi, le contrat couvrirait uniquement un secteur en Région Pays-de-la-Loire et pas en Région Centre-Val de Loire.

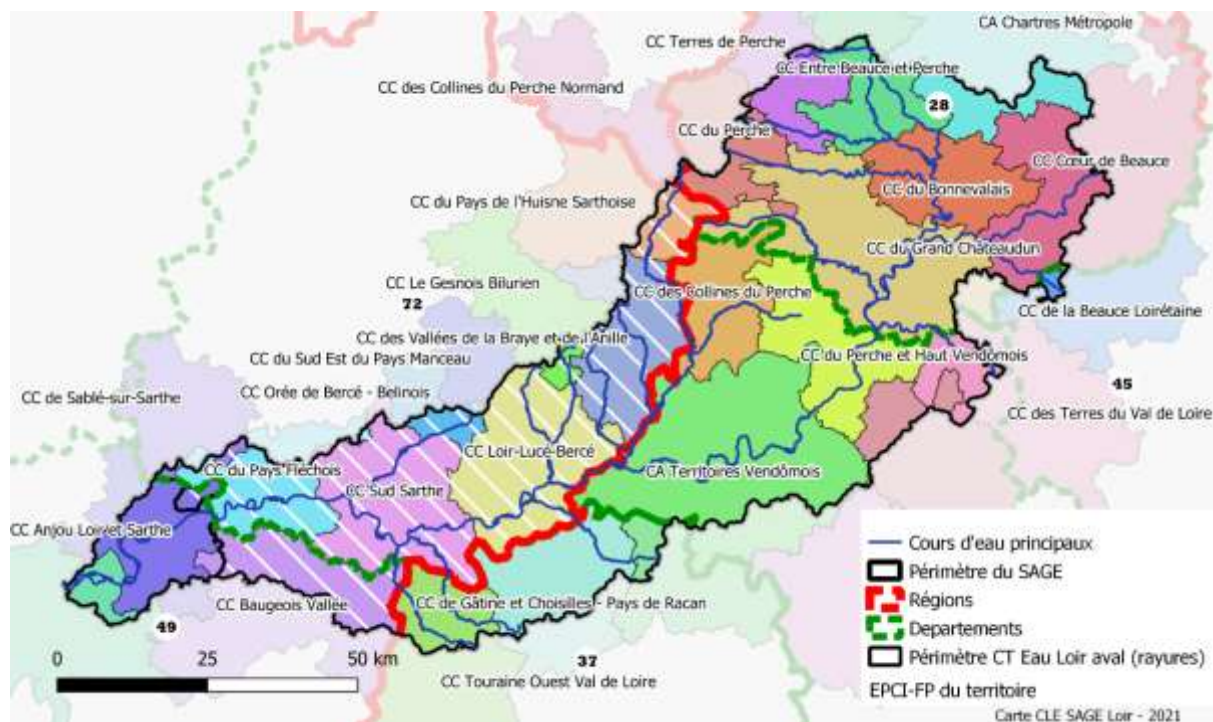




Fig 2. Proposition de périmètre du CT Eau Loir aval (dont zoom sur la limite aval)

Il est proposé au COPIL d'émettre ses questions, remarques, propositions de modification, avant validation d'un projet de périmètre.

Mme Maud COURCELAUD rappelle que ce périmètre est un compromis entre les demandes de l'Agence de l'eau (cohérence hydrographique) et les demandes des collectivités.

M. Julien DEPEINT (CC Pays Fléchois) indique que pour la CC Pays Fléchois et la CC Baugeois Vallée, la limite du périmètre proposé leur convient. Il précise que pour le Verdun une entente existe entre la CC Pays Fléchois et la CC Baugeois Vallée depuis 2019, et pour l'Argance une entente va être signée au mois d'avril entre la CC Pays Fléchois, la CC de Sablé-sur-Sarthe et le Syndicat Mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme (la maîtrise d'ouvrage sera confiée à la CC Pays Fléchois). Cette entente permettra de travailler à l'échelle de la masse d'eau complète.

M. Eric LOYAU (Président SM FLAMM) indique qu'il n'a pas de remarque particulière sur le périmètre proposé et que le périmètre leur convient. Il précise qu'en Indre-et-Loire le SM FLAMM est concerné par les affluents, mais que ce territoire n'a pas le même calendrier.

Mme Maud COURCELAUD ajoute qu'en cas de besoin, il sera possible d'utiliser les outils (conventions,...) créés par la CC Pays Fléchois, si les acteurs souhaitent se coordonner avec la communauté de commune voisine.

M. Guillaume CHAPIN (entente CC Loir Lucé Bercé, Vallée de la Brayé et de l'Anille, Huisne Sarthoise), la délimitation leur convient. Il confirme que pour les masses d'eau des affluents en rive gauche du Loir qui sont sur la CC Gâtine et Choisilles – Pays de Racan, les acteurs locaux ont déjà lancé un programme d'actions et ne sont pas sur le même pas de temps.

Aucune proposition de modification ni objection n'est émise.

➔ **La proposition de périmètre pour le CT Eau Loir aval est validée à l'unanimité par le COPIL.**

Mme Marie JAOUEN rappelle la stratégie pour le Contrat Territorial Eau qui avait été proposée en 2018. En particulier, cette stratégie se structurait autour d'un enjeu commun, l'atteinte du bon état écologique des eaux, et quatre volets (milieux aquatiques et continuités, gestion équilibrée et durable de la ressource, préservation et valorisation de la vallée alluviale, biodiversité).

Il est proposé de prévoir dans la rédaction du CT Eau de pouvoir modifier le document afin d'inclure, au bout des trois ans, des actions sur les autres volets peu ou pas traités à ce jour (gestion quantitative de la ressource, qualité de l'eau, etc.). Pour rappel, le CT Eau (programmes d'actions) est signé sur 3 ans, mais sa stratégie est construite sur 6 ans.

En termes d'organisation, étaient prévu en particulier un comité de pilotage annuel, et un comité technique par volet pour venir en appui aux acteurs.

Il est demandé au COPIL s'il souhaite, ou non, revenir sur la stratégie précédemment définie ?

M. Guillaume CHAPIN (entente CC Loir Lucé Bercé, Vallée de la Bray et de l'Anille, Huisne Sarthoise) indique que les communautés de communes de son territoire n'ont pas prévu à ce jour de prendre en charge de nouveaux axes (quantité, qualité,...) au-delà des milieux aquatiques sous trois ans.

M. Guillaume CHAPIN ajoute que la stratégie proposée lui convient.

Mme Marie JAOUEN précise que l'intégration d'actions sur les autres volets (quantité, qualité,...) peut concerner les collectivités qui le souhaitent, mais aussi les autres acteurs : acteurs du monde agricole (Chambre d'agriculture, CIVAM, GAB, etc.), acteurs associatifs, acteurs en lien avec l'industrie, etc. Ces derniers pourraient souhaiter bénéficier de ce temps supplémentaire pour préparer des actions, et pouvoir les inscrire au bout de trois ans.

M. Eric LOYAU (Président SM FLAMM) indique ne pas avoir de question ou remarque particulière.

M. Julien DEPEINT (CC Pays Fléchois) rappelle que dans le premier CTMA ils avaient un certain nombre de maîtres d'ouvrage, mais des actions qui se limitaient parfois au lit mineur des cours d'eau ou à certaines parties de cours d'eau ou de bassins versants. Il avait bien été validé lors du précédent comité de pilotage l'importance d'élargir les actions et de travailler sur le lit majeur, l'ensemble du bassin versant, et notamment avec le monde agricole. Il répond que pour eux il n'y a pas besoin de revenir sur ce qui a déjà été validé dans le cadre de l'étude bilan.

Mme Maud COURCELAUD précise que cette stratégie est un peu différente de ce qu'on voit classiquement sur d'autres territoires. Elle a été présentée devant le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour déterminer l'éligibilité du territoire. La notion de vallée est particulière, ainsi que le lien entre les interventions sur les milieux aquatiques, la biodiversité, et la valorisation du territoire.

Aucune proposition de modification ni objection n'est émise.

➔ **La proposition de stratégie pour le CT Eau Loir aval, définie en 2018, est à nouveau validée par le COPIL.**

4. ETAT D'AVANCEMENT ET CALENDRIER

Mme Marie JAOUEN présente les étapes du calendrier, avec un objectif de passage du projet de Contrat Territorial Eau devant les instances de la Région Pays-de-la-Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne cet automne, pour une signature du contrat en fin d'année et un démarrage du contrat début 2022 (contrat période 2022-2024) conformément à la demande du territoire.

Etat d'avancement et calendrier Grandes étapes du calendrier

Enjeu validation
du contrat
automne 2021

- **Formalisation des engagements des maîtres d'ouvrages identifiés**
 - Transmission des projets de programmation **avant le 15/06**, pour validation en COPIL au plus tard le 30/06
- Délibération au plus tard le 10/09 (volonté de s'engager dans le CT Eau, programme d'action, aspects budgétaires associés)
- **Appel à projets afin de collecter les projets cohérents avec les objectifs (associations, acteurs agricoles,...)**
 - Transmission par chacun de son projet **avant le 01/06**, pour traitement puis validation en COPIL au plus tard le 30/06
 - Délibération de chacun au plus tard le 10/09
- **Coordinateur du contrat à valider** (cf. suite de la présentation)
 - Expression des souhaits des structures concernant le coordinateur du Contrat à la CLE du SAGE Loir **avant le 17/05** (CLE le 20/05)
 - La CLE sollicite ensuite le coordinateur, puis celui-ci délibère.

Prochain COPIL avant le 30/06

Fig 3. Diapositive grandes étapes du calendrier

Mme Maud COURCELAUD apporte des précisions sur l'avancement des programmes d'action des maîtres d'ouvrages GEMA. Elle indique que, concernant l'appel à projets, celui-ci ne pourra pas être tout à fait exhaustif du fait du calendrier très contraint. Elle indique que les acteurs du COPIL peuvent aider à relayer cette recherche de projets cohérents, ou faire remonter les projets dont ils ont connaissance sur le territoire.

Mme Amandine GATIEN (GAB 72) demande si le fonctionnement de ce CT Eau est identique à celui d'autres bassins, comme sur la Sarthe ?

Mme Maud COURCELAUD répond que les procédures sont les mêmes. La principale différence avec la Sarthe est que, sur le Loir, le coordinateur n'est pas encore identifié.

Mme Marie JAOUEN présente le rôle du coordinateur du Contrat et détaille ses missions. Le coordinateur remplit des missions demandées par les financeurs, et peut aussi remplir des missions complémentaires souhaitées par les acteurs du territoire.

M. Julien DEPEINT indique que les missions de base leur conviennent. Concernant des missions supplémentaires éventuelles, la réflexion n'a pas encore été menée.

Mme Maud COURCELAUD précise que la réflexion peut avoir lieu suite à la réunion. Concernant la communication, elle ajoute qu'une centralisation de la communication n'a pas été proposée, car cette mission est souvent déjà remplie au sein des structures, et qu'il est plus efficace que la communication soit proche du terrain.

M. Guillaume CHAPIN pose une question sur l'animation des suites à donner au PAPI. Il demande si le futur coordinateur pourrait avoir un volet opérationnel sur le PAPI et les actions qui vont en découler ?

Mme Maud COURCELAUD répond que sur d'autres territoires on voit que l'échelle correspond (par exemple secteur Huisne-Sarthe). Cependant l'Agence n'est pas compétente sur le volet inondations, mais la question de la coordination avec les autres volets se pose.

M. Laurent BOISGARD (EP Loire) donne un retour d'expérience sur le territoire du Cher Montluçonnais, où l'EP Loire emploie un animateur qui coordonne et anime le Contrat Territorial et la procédure PAPI. C'est toutefois une entente à construire entre les acteurs du territoire et les partenaires financiers ; ce ne seront pas forcément les mêmes financements qui seront sollicités pour ces deux types de démarche.

Les membres du COPIL sont invités à faire remonter leurs souhaits éventuels de missions complémentaires pour la coordination du Contrat, à la CLE du SAGE du Loire avant le 17/05 (contact : marie.jaouen@eptb-loire.fr).

Mme Marie JAOUEN présente différents scénarios pour la coordination (quelle structure, avec quels moyens humains, pour quel coût, et autres modalités). Trois scénarios sont proposés, avec une ouverture pour tout autre nouveau scénario qui pourrait être proposé par des acteurs du territoire.

1) Coordinateur Etablissement public Loire	2) Coordinateur Conseil Départemental de la Sarthe	3) Coordinateur EP Loire en tant que porteur de la CLE du SAGE Loir	4) Autre ?
1 ETP L'animateur assurerait un appui au SAGE sur une partie mineure de son temps de travail.	1 ETP Le CD 72 ne souhaite pas assurer la coordination du CTEau Loir aval.	Moyens constants L'animation du dossier CT Loir aval impacte la conduite des missions d'animation du SAGE dans un contexte de sous-effectifs.	? Pas de proposition à ce jour.
<ul style="list-style-type: none"> Taux Région attendu : 20% Taux Agence attendu : 60% + 10 points (lien SAGE) soit 70% (+ forfait frais) Reste à charge : 10% Taux bonifié argumenté par un lien fort de l'animateur avec le SAGE (appui au SAGE sur un temps mineur). Il peut être proposé à l'EP Loire de prendre en charge ce reste à charge, (mutualisation de moyens matériels avec la cellule d'animation du SAGE Loir). Hypothèse reste à charge nul pour les collectivités. -> <u>passage en Comité Syndical</u> (suite à passage en CLE)	<ul style="list-style-type: none"> Taux Région attendu : 20% Taux Agence attendu : 60% (+ forfait frais) Reste à charge : 20 % pour les collectivités <u>Le CD72 n'a pas souhaité se positionner pour cette mission.</u>	Pas de coût localement : report de moyens du SAGE Loir vers le CT Eau Loir aval. -> <u>passage en CLE</u>	Même situation de financement a priori qu'en 2)

Fig 4. Scénarios pour la coordination du contrat

M. Julien DEPEINT indique que, pour la partie CC Pays Fléchois et CC Bugeois Vallée, il n'y a pas de question particulière. Les deux collectivités se positionnent sur le scénario 1, avec un portage par l'EP Loire. Il ajoute que la coordination et la vision globale à l'échelle du bassin versant est appréciée, ainsi que l'impartialité dans la mesure où l'EP Loire n'est pas maître d'ouvrage des opérations. L'accompagnement, dans le cadre par exemple de l'animation du SAGE ou de la préparation au PAPI, est bien réalisée. De ce fait, pour les deux EPCI, l'EP Loire semble adapté.

M. Julien DEPEINT précise que le scénario 1 avec recrutement est privilégié afin d'assurer les moyens humains nécessaires à la coordination de ce contrat.

M. Jean-Yves BOURGES (Vice-président SM FLAMM) répond pour le FLAMM que les scénarios n'ont pas encore été étudiés. Il retient la date du 17 mai pour faire une proposition.

M. Jean-Michel LEVASSEUR (Département de la Sarthe) explique que le Département ne voulait pas coordonner le Contrat Territorial car il l'a déjà fait dans un autre cadre, et il s'était rendu compte que c'était un gros travail, qu'il fallait être présent sur le territoire. Ils n'arrivaient pas forcément à répondre aux besoins du territoire ou aux contraintes de l'Agence de l'Eau qui souhaitait voir le Département plus présent sur des missions qu'il ne pouvait ou n'avait pas décidé d'assumer.

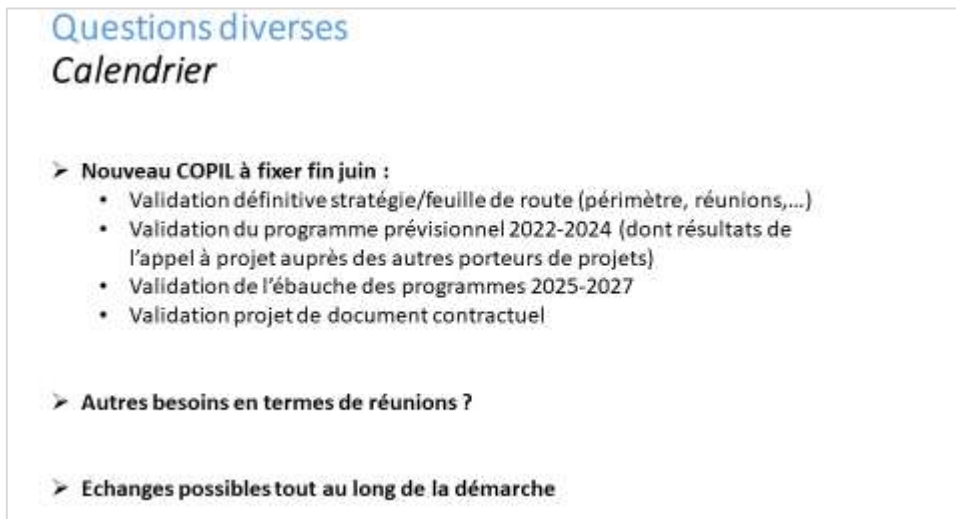
M. Jean-Michel LEVASSEUR ajoute que le scénario 1 est sans doute à privilégier dans le cadre où il permettrait le recrutement d'un agent spécifique sur les missions de coordination, qui sont des missions à part entière, sur un territoire représenté par l'EP Loire. Il serait sans doute pertinent, si l'EP Loire le décide, qu'il porte la coordination.

M. Guillaume CHAPIN répond pour le groupement qu'il représente, que le travail de réflexion sur les scénarios de coordination n'a pas encore été mené mais devrait l'être prochainement.

Le positionnement des structures sur leur souhait de scénario pour la coordination du Contrat est attendu au plus tard le 17/05, auprès de la CLE du SAGE du Loir en vue de la séance de CLE du 20/05 (contact : marie.jaouen@eptb-loire.fr).

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme Marie JAOUEN fait un point sur le prochain COPIL à venir en juin, dont la date sera à fixer. Le projet de document de contrat (stratégie/feuille de route) sera travaillé et envoyé en amont du COPIL.



Questions diverses
Calendrier

- Nouveau COPIL à fixer fin juin :
 - Validation définitive stratégie/feuille de route (périmètre, réunions,...)
 - Validation du programme prévisionnel 2022-2024 (dont résultats de l'appel à projet auprès des autres porteurs de projets)
 - Validation de l'ébauche des programmes 2025-2027
 - Validation projet de document contractuel
- Autres besoins en termes de réunions ?
- Echanges possibles tout au long de la démarche

Fig 5. Diapositive projet d'ordre du jour du prochain COPIL

M. Julien DEPEINT indique les conseils communautaires sont prévus en juin, donc sûrement avant le COPIL. Cela pose-t-il une difficulté ?

Mme Maud COURCLEAUD répond qu'il est possible de prendre les délibérations avant le COPIL. Ce COPIL a plutôt vocation à agencer les différents programmes.

Mme Maud COURCLEAUD indique que si les autres porteurs, notamment associatifs ou acteurs agricoles, présents au COPIL, ont moins été évoqués aujourd'hui, ils n'ont toutefois pas été oubliés et font partie de la démarche. Elle les invite à poser leurs questions et échanger au fil du temps suite à la réunion, et en particulier concernant l'appel à projets, pour construire le contrat ensemble.

Mme Marie JAOUEN apporte une précision concernant la possibilité pour les communes de répondre à l'appel à projets. Elle indique que, si le calendrier ne permet pas une consultation de l'ensemble des communes par la cellule d'animation, les structures gémapiennes peuvent toutefois communiquer cet appel à projets aux communes de leur territoire, ou encore faire remonter les projets dont elles auraient connaissance.

M. Julien DEPEINT demande des précisions sur les thématiques qui peuvent concerner les communes.



Mme Maud COURCELAUD répond qu'il est bien possible de répondre sur l'ensemble des thématiques présentées lors de la réunion (lutte contre les pesticides, zones humides, infiltrations d'eaux pluviales, etc.).

La réunion se termine à 15h45.